

# CHAP. 21 : LE XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.

## 21.1. UN DÉBUT TRÈS ACTIF.

Le XVII<sup>e</sup> siècle a commencé dans la tranquillité. Après le traumatisme des guerres de religion, l'Edit de Nantes a permis aux campagnes de respirer.

L'assassinat d'Henri IV en 1610, téléguidé par le parti dévot, allait remettre en cause bien des choses. Mais il a fallu quelques années pour que l'intolérance prévalût à nouveau - d'un côté comme de l'autre.

### 21.1.1. Une véritable relance.

Pendant ce laps de temps, les campagnes ont connu un regain d'activité, et de nouvelles petites agglomérations rurales ont parfois vu le jour. C'est le cas de Buoux où, pour la première fois depuis la ruine de celui du Fort, un village est venu matérialiser l'identité de l'habitat dispersé.

Tout n'allait pas sans heurts cependant : les conflits opposant les communautés aux nobles voulant réinventer la féodalité se sont multipliés, engendrant une multitude de procès.

Dans l'ensemble, on l'a vu dans le chapitre précédent, les nobles avaient été relativement peu touchés par la guerre civile. Mais certains d'entre eux ont profité de la relance qui lui a succédé pour restaurer des fortunes et un pouvoir chancelants. A Ansouis par exemple, le vieux donjon avait dû s'effondrer dans le courant du XV<sup>e</sup> s. ou au début du XVI<sup>e</sup> siècle, et les barons n'avaient pas trouvé les moyens de participer au mouvement de renaissance architecturale de la région. Mais le dernier d'entre eux en ligne directe, Gaspard de Sabran, a lancé des travaux en 1614.achevés vers 1640 seulement par son cousin et héritier Sextius d'Escalis<sup>1</sup>, ils allaient pour l'essentiel donner au château l'aspect moderne qu'il a conservé.

---

<sup>1</sup> Gaspard de Sabran est mort la même année 1614, juste après avoir adopté Sextius d'Escalis alors âgé de dix ans.

Sextius d'Escalis de Bras, et de Sabran donc, par ailleurs seigneur de Bras d'Asse, Saint-Julien, Estoublon, Bellegarde et Saint-Martin de Pallières, adopté par Gaspard de Sabran baron d'Ansouis (cousin issu de germain)

## 21.1.2. Nouveaux hameaux, nouvelles terres, nouvelles activités et nouvelles extensions des vieux habitats.

A la même époque, la démographie est vigoureusement répartie de l'avant, et l'espace n'a pas tardé à manquer. De simples fermes ont parfois donné naissance à des hameaux. C'est le cas de Fonzillouse ou Fontjoyeuse, au sud-ouest de Peypin-d'Aigues, 1 maison en 1505, qui comptait déjà 16 habitations et autant de bâtiments d'exploitation en 1614<sup>1</sup>. Le perchement n'était plus une condition des implantations, non plus que la proximité immédiate d'une route. Ce sont les ressources (en sols, en eau) que l'on a pris là en considération.

Des terres ont été défrichées jusque dans la montagne, dont on lit les traces aujourd'hui encore dans les *bancaous* et les restes de vergers d'oliviers perdus dans les collines et les premiers contreforts du massif. Assez rapidement pourtant, il n'y a plus rien eu à gagner de ce côté-là. L'administration royale et seigneuriale a même dû lutter contre le déboisement excessif causé par les troupeaux et les charbonniers. Dans la première moitié du XVIIe siècle, malgré un climat de plus en plus irrégulier tendant vers le froid, les communautés ont donc négocié des droits sur les *iscles*, les terres du lit même de la Durance, soumises à ses caprices, mais très fertiles. Devenues propriétés communales, une fois conquises sur la rivière ces *iscles* allaient être loués à bail, souvent perpétuel, à des paysans qui habitaient généralement le bourg : ce sont les ancêtres dans la vallée de Durance de ces "paysans de la ville" (ici du village) dont P. Magnan a décrit la fin à Manosque dans la première moitié du XXe siècle<sup>2</sup>. En même temps a été mis en chantier tout un réseau de canaux d'irrigation, qui faisait suite aux aménagements du XVIe siècle - et parfois même du XIIe siècle comme le canal Saint-Julien destiné à alimenter des moulins à Cavaillon, que le comte Raymond VII de Toulouse avait autorisé en 1171.

Des activités sont apparues et se sont développées, qui exigeaient de nouveaux bâtiments et parfois de nouvelles plantations. C'est le cas de la sériciculture, l'élevage du ver à soie. Aujourd'hui nous lui devons quelques belles allées de mûriers qui subsistent ici et là, par exemple entre deux champs sous le village de Cadenet. Dans la portion méridionale de l'enceinte de ce dernier village, décrite dans le chapitre précédent, on a mis en chantier de nouvelles constructions. Il s'agissait, dans les espaces qui subsistaient entre les maisons du XVIe siècle bâties en retrait du chemin de ronde - certaines sur de petits bastions antérieurs à celui-ci - de bâtiments annexes appuyés contre elles (mais pas nécessairement en relation avec elles). Au rez-de-chaussée, généralement dépourvu de voûte, on a aménagé des poulaillers, des étables, des écuries ou des soues, et au premier (rez-de-chaussée sur la rue haute, aujourd'hui rue Félicien David ou avenue Gambetta)<sup>3</sup> on a installé des magnaneries. Leurs

---

était issu d'une vieille famille de parlementaires aixois qui avait pris son essor à la fin du XV<sup>e</sup> siècle avec Jacques d'Escalis. Celui-ci, fils d'un marchand marseillais, s'était installé à Aix où il fut d'abord orfèvre avant de devenir docteur en droit, juge d'Aix puis conseiller du roi dans tous ses conseils en 1491 et consul d'Aix en 1494...

Sur cette branche de la famille, plus fortunée que celle de Gaspard de Sabran, on peut consulter C. Ordinis, *Anciennes familles de Provence*, 2005, en ligne : <http://genobco.free.fr/provence/Escalis-Bras.htm>

Il n'est pas exclu toutefois que ce soit la famille d'Escalis qui ait financé les premiers travaux de nécessité en échange de l'adoption de Sextius d'Escalis par Gaspard de Sabran.

<sup>1</sup> P.-A. Février (dir.), *Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, Le pays d'Aigues*, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, p. 588.

<sup>2</sup> P. Magnan, *L'amant du poivre d'âne*, Paris, Denoël, 1988 (folio, 1991).

<sup>3</sup> La première accueillait déjà une venelle suivant le même tracé (rue des Imbes en 1834), mais la rue correspondant à l'avenue Gambetta n'avait pas encore été percée.

Carte détaillée du village en 1834 (cadastre dit napoléonien) section G dite de la Ville, feuille unique : [http://v-earchives.vaucluse.fr/viewer/84-026/AD84\\_3P2\\_026\\_017\\_H.jpg](http://v-earchives.vaucluse.fr/viewer/84-026/AD84_3P2_026_017_H.jpg)

vestiges subsistent, ou subsistaient il y a encore quelques années, sous la forme de trous généralement ronds, régulièrement espacés dans les murs, qui soutenaient les claies où l'on élevait les vers à soie.

A la suite de la sériciculture sont apparues toute une série d'activités annexes : quelques ateliers de filature de soie tout d'abord, et bientôt des fabriques de bas et de passementerie installés à Lauris, Lourmarin, Cadenet, Pertuis ou La Tour-d'Aigues pour rester en pays d'Aigues. C'est dans une de ces familles de manufacturiers lourmarinois qu'allait naître un siècle plus tard, en 1775, l'inventeur Philippe de Girard<sup>1</sup>.

Des activités manufacturières à caractère plus industriel ont également vu le jour, comme à la Verrerie à Puget (mentionnée en 1617 et dont la durée de vie ne dépassa pas semble-t-il quelques années)<sup>2</sup>.

A l'étroit dans leurs terroirs, les communautés se sont donc vite retrouvées à l'étroit aussi dans leurs murs. A Cadenet, la construction de dépendances vouées à la sériciculture offre déjà un exemple de conquête de nouveaux espaces. Mais on est allé plus loin. D'une manière générale, la plupart des fortifications urbaines étaient en effet devenues totalement inutiles : en fait certaines d'entre elles, tardives, l'étaient déjà à leur construction, tout comme parfois nos dispendieux systèmes de défense<sup>3</sup>. Pour rester à Cadenet, le rempart achevé en 1550 n'a plus servi à rien après les troubles de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. La Commune, à laquelle l'entretien de cette enceinte coûtait fort cher, a donc cédé aux riverains des portions du chemin de ronde, leur permettant d'agrandir leurs maisons en prenant directement appui sur l'épaisse muraille. Le prix de la transaction, inconnu, fut peut-être assez élevé : ici et là en tout cas les propriétaires n'ont pas profité de l'offre, ou bien n'ont pas pu ou pas voulu agrandir leurs bâtiments. Certaines des magnaneries que l'on avait appuyées contre les maisons du XVI<sup>e</sup> siècle sont de la sorte restées intouchées, et l'agrandissement des maisons a créé de petites cours exigües ouvertes sur des impasses. La plupart du temps l'agrandissement des maisons du XVI<sup>e</sup> siècle, bien calé entre le rempart et l'habitat précédent, n'a pas eu besoin de s'appuyer sur une voûte. C'était le cas à côté de la maison natale de Félicien David : la petite magnanerie, en demeurant inchangée, a créé une cour ouverte où s'ébattaient les poules, et sur laquelle donnaient les sous des cochons, les écuries des mulets, voire un local abritant quelques chèvres ou brebis, ainsi que les fenières qui les surplombaient, le tout occupant le rez-de-chaussée de la maison et de cette dépendance.

## 21.2. RÉSURGENCE DES PROBLÈMES RELIGIEUX.

Si les communautés ont pu se défaire aussi aisément de leurs murailles, c'est que cette politique avait reçu l'aval et même l'encouragement du pouvoir central.

---

<sup>1</sup> On lui doit notamment des lampes hydrostatiques à niveau constant, une intéressante lunette achromatique et surtout la machine à filer le lin qui devait faire sa fortune - et sa renommée puisqu'il fut même invité par le tsar Alexandre I<sup>er</sup>.

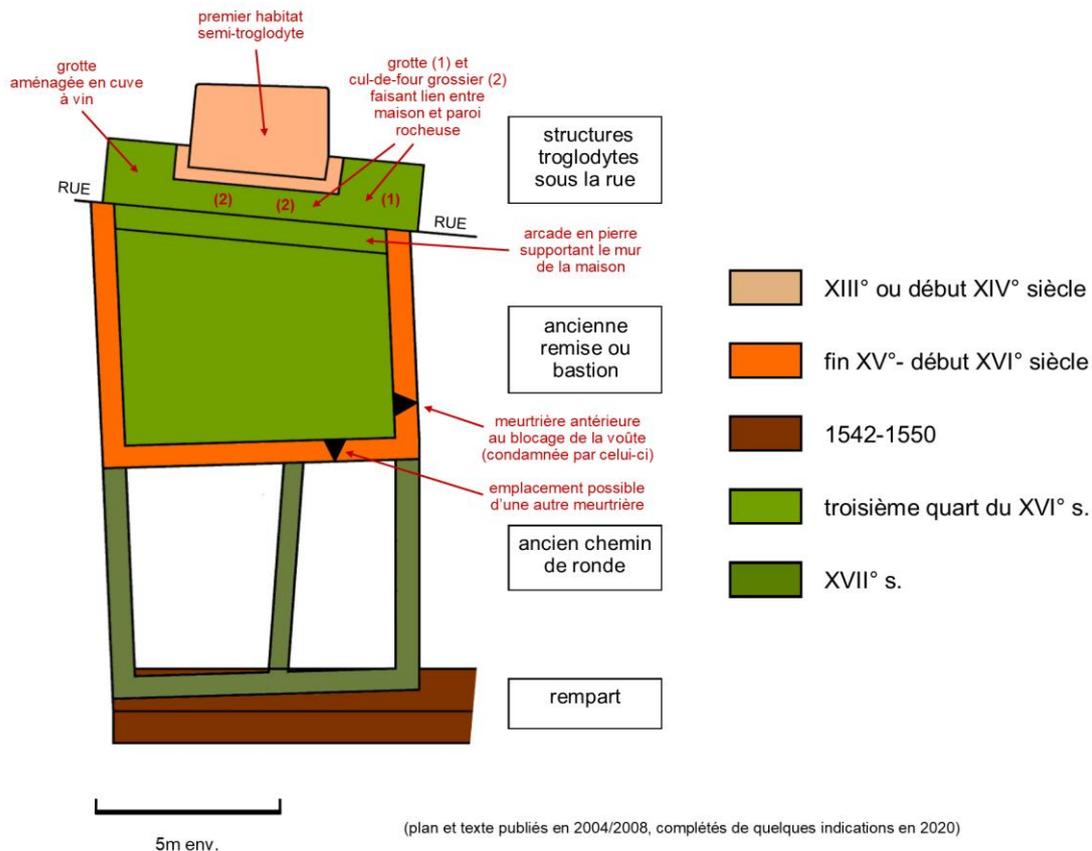
<sup>2</sup> P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, Le pays d'Aigues, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, p. 310.

<sup>3</sup> Sans aller chercher très loin, la ligne Maginot du Plateau d'Albion en constituait il y a peu de temps un bon exemple, et plus encore après que l'accident de Tchernobyl avait démontré les dangers des retours atmosphériques d'est. Quant à connaître le coût réel de ces travaux, aux financements complexes et aux nombreux imprévus...

Pour les remparts de Cadenet on note déjà des faiblesses dans la molasse miocène. Mais pour le plateau d'Albion, de relief karstique, c'est autre chose, car c'est de réseaux souterrains et de gouffres qu'il s'agit !

# PI. 98 : LA MAISON NATALE DE FÉLICIEN DAVID À CADENET, EXEMPLE D'EXTENSION DE L'HABITAT.

## UNE STRUCTURE COMPLEXE ASSEZ ORDINAIRE.



Les origines de la maison natale du compositeur Félicien David, à Cadenet, sont anciennes : elles remontent au moins au début du XIVE si ce n'est au XIIIe siècle. Sous un surplomb rocheux, il ne s'agissait alors que d'un abri naturel, nettement hors les murs du village, qui avait été aménagé et fermé. Ultérieurement, à la fin du XVe ou au début du XVIe siècle, on a construit au sud de ce premier abri, et englobant celui-ci, un petit bastion ou une remise défendue par des meurtrières. Au demeurant un usage n'excluait pas l'autre. Cet édifice se trouvait encore à l'extérieur du village bien que celui-ci se fût étendu. Une de ces meurtrières demeure visible dans sa façade orientale. Elle est d'un type ancien : c'est une simple archère ébrasée vers l'intérieur, alors que dans la région on trouve plutôt au XVIe s. des meurtrières ébrasées vers l'extérieur pour les armes à feu (P.-A. Février (dir.), *Le pays d'Aigues*, p. 55). Entre 1542 et 1550 ont été élevés les nouveaux remparts du village. Les meurtrières de l'ancien bâtiment étaient devenues inutiles : la remise ou redoute se trouvait à présent en arrière du rempart qui bouchait la vue. Elle a continué à servir de remise et d'écurie. Au sud-est, on a ouvert une ouverture surélevée pour rentrer le foin, peut-être à l'emplacement d'une autre meurtrière. Mais au nord le surplomb rocheux original était en mauvais état. Peut-être s'était-il même en partie effondré. Pour pouvoir élever une construction solide tout en préservant le passage vers l'actuelle rue Félicien David, une voûte a alors été construite dans l'ancien bâtiment. A l'aplomb de la rue actuelle, elle se terminait par un large bandeau de pierre (sur lequel le mur de la nouvelle bâtisse s'est appuyé) et par un cul-de-four grossier reliant ce bandeau à ce qui restait du rocher primitif.

Au XVIIe siècle enfin, le rempart ayant été désaffecté, l'ancien chemin de ronde situé entre celui-ci et la bâtisse précédente a été colonisé, et les pièces méridionales de la maison ajoutées sans grand soin malgré la présence d'une haute demi-arcade, assez belle, qui permettait de rentrer le foin.



## 21.2.1. Le contexte général.

L'Edit de Nantes en effet avait fourni quelques décennies de paix - et ce n'était pas rien. Mais après l'assassinat d'Henri IV en 1610, les attitudes ont changé. Les protestants se sont sentis moins forts. Pour calmer les esprits et donner des gages de paix aux protestants qui avaient été par le passé persécutés par le pouvoir royal, et qui l'avaient en outre aidé à conquérir celui-ci, Henri IV avait en effet fermé les yeux sur leur intolérance. Dans le Béarn par exemple, l'Edit de Nantes leur avait fort sagement enjoint d'autoriser cette pratique. Mais l'injonction avait été ignorée. Et Henri IV l'avait toléré, tout en garantissant cependant la sécurité des uns et des autres. Dès 1617 toutefois, Louis XIII a réussi à évincer sa mère, la régente Marie de Médicis. Et l'une de ses premières décisions a été d'imposer au Béarn le respect de la liberté de culte prévue par l'Edit de Nantes. Décision juste au demeurant, tant que l'on respectait la liberté du culte protestant dans le reste du royaume. Mais vécue comme une menace par les protestants ou huguenots échaudés par des décennies de persécutions. Ils ont donc constitué un mouvement de résistance parlementaire destiné à bloquer l'exécution de l'édit de 1617. Ils y sont parvenus jusqu'en 1620 où, considérant cette entrave comme un acte séditieux, Louis XIII a décidé de marcher contre le Béarn. En réaction, les huguenots se sont réunis à La Rochelle, qui par sa richesse constituait leur capitale. Bien que tous ne fussent pas d'accord, et que certains refusassent leur concours et celui de leur province, il y a été décidé de résister encore, par la force cette fois-ci. Le mouvement était particulièrement fort dans le Sud-Ouest (Montauban, Bergerac) à Nîmes (où l'on se souvenait malheureusement avec bonheur de la Michelade) et bien sûr à La Rochelle où l'on se sentait fort de l'argent du trafic maritime, en particulier celui des esclaves (trafic triangulaire). La sédition devenait ouverte et la guerre était de nouveau déclarée... Dans les années 1626-1630, le pays a donc connu des troubles, sous-tendus par la prise de La Rochelle aux protestants après un siège terrible (1627-1628). En 1629, l'Edit d'Alès a remis en cause une partie des libertés qui avaient été reconnues aux protestants en 1598.

Le pouvoir absolu pointait son nez derrière celui d'Armand Jean du Plessis, cardinal de Richelieu. Il allait pleinement s'affirmer avec Louis XIV.

## 21.2.2. Démantèlement des fortifications, le Fort de Buoux.

A partir de 1620 l'existence des places-fortes exclusivement militaires pouvant servir de point d'appui aux forces protestantes a été menacée.

Après le succès du piège gastronomique de Pompée de Pontevès en 1577, la vieille forteresse paraît pourtant être restée aux mains des catholiques. Selon les années, elle a connu des garnisons plus ou moins importantes dont l'entretien incombait à la ville d'Apt. En 1586 la défense de la ville occupait ainsi cent hommes, et la garde du Fort quarante. Alléguant de difficultés financières, le Conseil a demandé la destruction de la place après que Pompée de Buoux-Pontevès eut réclamé cinquante-six écus par mois pour sa garde. Il semble que l'on dût transiger de part et d'autre car le Fort survécut.

Mais en 1620 le Parlement de Provence, comme le Conseil d'Apt trente-quatre ans plus tôt, a exigé le démantèlement du Fort. Celui-ci cependant devait être à la charge de la ville, qui réussit alors cette fois à sauver la place - et ses deniers !

Pour autant l'occupation ultérieure du site a dû être très théorique : en 1649, la ville a encore été sommée par les procureurs du pays d'y envoyer vingt hommes. On n'en trouve plus mention après cette année, et l'on pense que la vieille forteresse a dû être détruite en 1660, en

même temps qu'un certain nombre d'autres places-fortes du pays. Cette destruction n'est peut-être pas étrangère à la visite de la reine-mère et du roi en Provence. Cette même année 1660 a vu en effet Anne d'Autriche et son fils séjourner à Aix - avant que la reine-mère, accompagnée de Mlle de Montpensier, se rende à Apt pour visiter les reliques de sainte Anne. Elles auraient couché à Mallemort (dans des conditions forcément assez précaires) avant de passer le bac et d'atteindre Apt le 27 mars<sup>1</sup>.

## 21.3. UN SIÈCLE TROUBLÉ.

La paix régnait à nouveau, mais c'était sous la contrainte pour les protestants. Et bien des choses n'étaient ni simples ni faciles dans les campagnes.

### 21.3.1. Aggravation des impôts et de l'absolutisme.

Louis XIII et surtout Richelieu avaient réussi à imposer un modèle autoritaire de la royauté. Cependant les parlementaires, mais aussi certains nobles, en particulier les plus grands, s'en accommodaient difficilement.

La mort de Louis XIII, en mai 1643, survenue après celle du célèbre cardinal en décembre 1642, en instaurant une régence de la reine-mère Anne d'Autriche, allait leur permettre de tenter leur chance. Entre 1648 et 1653, ils ont fomenté une rébellion, la Fronde, davantage une tentative de coup d'état qu'une révolution. L'arrière-plan sociétal pouvait susciter l'adhésion d'une partie de la population parisienne. La pression fiscale s'était en effet alourdie de manière considérable dans tout le pays. Elle avait déjà doublé (avec les dépenses de l'Etat) entre 1515 et 1600, puis quintuplé entre 1600 et 1650. Au total elle avait donc décuplé en 135 ans<sup>2</sup>. Il y avait là la base d'un mécontentement général. Il s'est exprimé par les mazarinades dirigées comme leur nom l'indique contre le cardinal de Mazarin, que Richelieu avait choisi pour lui succéder aux fonctions de premier ministre. Ces pamphlets émanaient des instigateurs de la Fronde et de leurs agents, mais ils étaient lus par le peuple de Paris quand il savait lire - et surtout par la petite bourgeoisie qui le représentait. Il y avait donc bien là la possibilité de trouver le soutien d'une partie de la population. Mais les insurgés n'avaient aucune vision politique, encore moins sociétale. Leur revendication visait quasi-exclusivement l'accroissement de leurs privilèges, et avant tout leur mainmise sur une part accrue de l'argent de l'Etat. Il ne s'agissait pas de remettre le système politique ou fiscal en question, mais simplement pour leur faction de pouvoir en profiter davantage. C'est pourquoi on peut parler de simple tentative de coup d'état ou de révolution de palais. Le peuple de Paris a certes été instrumentalisé par la Fronde, mais toujours soigneusement tenu à l'écart. La convocation en 1651 des Etats Généraux du royaume n'était qu'un moyen de faire entendre et entériner les revendications des nobles, en aucun cas de donner la parole à la population. Les parlementaires y ont vu à juste titre une atteinte à leur propre pouvoir de contrôler les décisions - en les actant au moyen de leurs arrêts qui leur donnaient force de lois<sup>3</sup>. Ils ont donc tenté de s'y opposer. Finalement ce sont les rivalités qui ont éclaté entre les divers partis

---

<sup>1</sup> B. Peyre, Histoire de Méridol en Provence, Marseille, Laffitte Reprints, 1984, p. 199.

<sup>2</sup> Seule notre époque peut-être (depuis la fin du XIXe siècle) pourrait se prévaloir d'une telle inflation des impôts (revenus, transactions, successions) quel nom qu'on leur donne : il n'y a guère en effet que les politiciens pour affirmer (à la suite de leur inventeur qui était l'un des plus redoutables d'entre eux) que la CSG et le RDS ne sont pas des impôts.

<sup>3</sup> On a vu de la sorte que les protestants avaient utilisé le Parlement pour bloquer l'exécution de l'édit de 1617 imposant la liberté du culte catholique en Béarn.

coalisés dans la Fronde (nobles et parlementaires, mais aussi nobles entre eux) qui ont eu raison de la rébellion.

Louis XIV avait cinq ans quand son père est mort, dix ans quand la Fronde a éclaté. Il a été véritablement choqué et peut-être même terrorisé par la rébellion, qui l'a provisoirement retenu prisonnier au Palais-Royal en février 1651 - et l'a même contraint à s'exhiber, en faisant semblant de dormir, devant le peuple de Paris. Proclamé majeur en septembre 1651, il lui a fallu encore presque deux ans, avec l'aide de Mazarin, pour venir à bout de la révolte des princes. En juillet 1653 c'était chose faite - et le prince de Conti a épousé en 1654... la nièce de Mazarin. Quand celui-ci est mort en mars 1661, le pouvoir royal avait été totalement restauré. C'était un pouvoir absolu que la décision de Louis XIV de se passer désormais de premier ministre a dévoilé aux yeux de tous.

Or le problème de tout pouvoir absolu, c'est d'abord qu'il est totalement détaché de la population sur laquelle il s'exerce<sup>1</sup>, et ensuite qu'il devient vite à ce titre - et malgré les polices secrètes dont il s'entoure, quand ce n'est pas à cause d'elles - suspicieux à l'égard de tout ce qui pourrait de près ou de loin, et même de très loin, l'atteindre... La suspicion cède donc vite la place à la paranoïa, et d'autant plus que le pouvoir absolu s'incarne généralement dans des personnages égocentrés et mégalomanes - par nature, pourrait-on dire, car les autres ne le recherchent pas. Le "Roi-Soleil" ne pouvait donc supporter aucune dissidence, ni même aucune idée de dissidence, fût-elle simplement potentielle et tout-à-fait hypothétique...

Dans les faits, les protestants ne représentaient plus une menace. Après La Rochelle, et malgré l'Edit d'Alès, catholiques et protestants s'étaient souvent réconciliés, à l'instar des maîtres de La Tour-d'Aigues. Et la population ne demandait qu'à vivre - dans la mesure où les impôts servant à financer les guerres et les autres politiques de prestige, notamment à Versailles, le lui permettaient.

Malgré cela les persécutions contre les protestants ont repris dès 1661, simplement parce qu'un pouvoir ombrageux et jaloux craignait qu'ils pussent un jour tenter de se soustraire à lui comme ils l'avaient fait en 1620-1628. Et encore parce que la coercition, surtout quand elle s'exerce dans le domaine intime de la croyance religieuse, demeure pour le pouvoir un très sûr moyen de faire la preuve à la fois de son étendue et de son poids.

### **21.3.2. Crise climatique, crise sanitaire.**

A partir du milieu du XVIe siècle, le climat avait connu une nouvelle péjoration que l'on pourrait lier au minimum de Spörer enregistré dans l'activité solaire. Il semble qu'elle a affecté davantage le régime des précipitations que les températures qui ont même pu connaître quelque amélioration à la fin de ce siècle<sup>2</sup>. En novembre 1544 le pays d'Aigues, puis en 1578 la ville d'Apt ont été confrontées à de terribles inondations.

Au XVIIe siècle le froid et la neige sont devenues monnaie courante. On pourrait cette fois les lier au minimum de Maunder. Mais c'est surtout l'irrégularité qui prévalait. En 1638, il a fait tellement froid que les eaux du port de Marseille ont pris autour des galères. Dans l'arrière-pays on a déploré les premiers oliviers gelés, tandis que les récoltes ont fortement chuté. Mais l'année suivante, en 1639, l'hiver a été si chaud et si sec, il a plu si peu en avril, que le pays a connu une vraie pénurie d'eau : les moulins de la Durance ont été contraints d'envoyer moudre leur blé à Aix et à Marseille.

---

<sup>1</sup> Il n'y a guère que Sylla, dictateur de Rome entre la fin 82 et la mi-81 (avant notre ère), que son goût de la débauche - et il faut bien le dire un courage physique fort rare dans l'ensemble chez les dictateurs - poussait à se promener seul la nuit dans les rues de la ville. Mais Sylla a résilié lui-même ses fonctions de dictateur.

<sup>2</sup> Voir notamment, en ligne, les archives communales de Chamonix (publiées en octobre 2010) : [http://glaciers-climat.fr/PAG/petit\\_age\\_glaciaire.html](http://glaciers-climat.fr/PAG/petit_age_glaciaire.html) et plus spécialement <http://glaciers-climat.fr/PAG/p21.gif>

Certaines années on a parfois eu du mal à faire la soudure entre les provisions de l'année passée et les récoltes de l'année en cours. Certaines cultures anciennes se sont développées. Presque partout on a pris l'habitude ainsi de planter des figuiers contre les restanques, dans l'espoir que celles-ci les abritent du gel et qu'ils puissent ainsi fournir des fruits qui, séchés, permettraient de passer l'hiver.

Malgré cela, de nombreux petits propriétaires, acculés à la ruine par la succession des mauvaises années, ont dû se séparer de leurs terres. Elles sont venues grossir les domaines des nobles, des bourgeois des villes ou des notables locaux, tandis qu'eux-mêmes devenaient manouvriers pour le compte de ces riches propriétaires.

Là-dessus, la peste a fait sa réapparition, d'abord en 1628-1630, puis en 1640-1641. Elle n'a certes pas eu la virulence des épidémies de 1343-48 ou de 1586-89. Dans certains villages, à Saignon par exemple, on s'est contenté comme mesure prophylactique de faire sonner la cloche tous les soirs "à cause du soupçon du mal contagieux". Mais l'angoisse était là, et la crainte de la contagion a freiné les échanges - contribuant, par là même, à entretenir certaines pénuries.

### **21.3.3. Le recours à la religion, entre vraie ferveur et quête de liberté.**

Comme toujours, beaucoup ont cherché refuge dans la prière. Outre les couvents de Carmes, d'Observantins, de Servites, de Capucins, d'Oratoriens, de Dominicains, d'Ursulines et de Clarisses que la Contre-Réforme a semés à travers tout le pays à partir de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, on a vu fleurir les confréries religieuses : de Saint-Antoine, de Sainte-Victoire, de Saint-Honorat, de Sainte-Tulle, du Scapulaire, du Rosaire, de Saint-Eloi, du Saint-Esprit, des Gens de Bien, des Cordonniers, des Tailleurs et Couturiers, et encore, un peu partout, des Pénitents noirs ou blancs. Ces derniers donnaient parfois quelques soucis, comme à La Tour-d'Aigues où leur chapelle devint un lieu de scandale après qu'ils y eurent introduit des femmes et célébré certains offices nocturnes<sup>1</sup>. Mais ne nous gaussons pas de l'élan de foi. Il a été bien réel, même s'il y eut ici ou là quelques excès... d'enthousiasme.

Il ne faut pas s'y tromper non plus. La pression que la religion exerçait sur la population devenait de plus en plus forte. Le plaisir toujours soupçonné d'hérésie par les autorités religieuses de tout bord se devait d'être très strictement encadré. D'une part en effet on n'était pas censé être là, sur Terre, pour s'amuser. Et d'autre part le goût du plaisir pouvait donner lieu si l'on n'y prenait garde, comme à La Tour-d'Aigues, à des débordements jugés pernicious. Dans ce contexte, les festivités liées à ces confréries, dans l'ensemble très strictement contrôlées malgré l'exemple de La Tour-d'Aigues encore une fois, constituaient pour la population une sorte de soupape de sécurité qui était toujours bienvenue. Il fallait certes limiter le plaisir à la table, mais c'était déjà ça, et on avait là le droit de s'amuser - un peu.

C'est en tout cas dans ce contexte de religiosité de plus en plus prégnante qu'en 1661, au moment même où les persécutions contre les réformés reprenaient dans le Luberon - et cela n'est peut-être pas anodin car il pouvait être utile de frapper les esprits pour les mieux mobiliser<sup>2</sup> - la petite chapelle rurale de Notre-Dame-de-Lumières, au sud-ouest de Goult,

---

<sup>1</sup> P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, Le pays d'Aigues, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, p. 616.

<sup>2</sup> Non que les événements décrits eussent été nécessairement créés par les autorités religieuses et politiques, mais leur exploitation est venue à point nommé pour renforcer le bien-fondé des prétentions à la vérité absolue d'un

aurait été le théâtre d'un événement extraordinaire. Un paysan du village, Antoine Denante ou Denantes<sup>1</sup>, dit Jalleton, atteint selon l'histoire d'une éventration (probablement une hernie) et astreint à ce titre à porter un corset de fer, aurait été guéri après avoir eu la vision d'un enfant entouré d'un halo lumineux, tout près de la vieille chapelle dédiée à Notre-Dame qui était alors plus ou moins en ruines. L'Eglise a pris les choses en mains. En 1663, l'évêque de Cavaillon a fait bénir une nouvelle chapelle - à moins que ce fût la vieille chapelle restaurée car elle était assez petite. Mais un pèlerinage a été organisé, et dès 1664 des carmes, venus de l'abbaye de Saint-Hilaire à Ménerbes, ont pris possession des lieux. En 1666 ils ont commencé à y bâtir un couvent<sup>2</sup>. D'autres guérisons spectaculaires ou miraculeuses, des visions de lumières ont alors donné son nom à l'église dédiée à la "Mère de l'éternelle Lumière" qui fut achevée en 1691 et consacrée en 1699 par l'évêque de Cavaillon, monseigneur de Sade de Mazan.

### 21.3.4. L'abrogation de l'Edit de Nantes et ses conséquences.

Vieillissant, en proie à une crise de religiosité tardive, et toujours de plus en plus soucieux d'étendre son absolutisme, Louis XIV a révoqué l'édit de Nantes, ou ce qu'il en restait, en 1685. En fait on a vu que les persécutions avaient repris dès la mort de Mazarin en 1661. A partir de 1680, les dragonnades ont été monnaie courante, et les réformés du Luberon n'ont pas manqué d'être inquiétés : en 1682 des soldats du régiment de Piémont étaient hébergés à Mérindol - et en 1686, après l'abrogation et la conversion forcée en octobre de quelque 900 Mérindolais<sup>3</sup>, les dragons ont dû y séjourner assez longtemps si l'on en juge par la dépense<sup>4</sup>. Les protestants étaient en outre systématiquement exclus des charges municipales et des adjudications des bâtiments et emplois communaux (moulin à blé, fours, boucherie, garde terre...)<sup>5</sup>.

Conjuguées à une pression fiscale énorme, encore aggravée pour les protestants, et parachevées par l'abrogation de l'Edit de Nantes qui contraignait protestants à renoncer à leur religion, ces brimades ont porté leurs fruits : en 1685, comme à Mérindol, les habitants des villages protestants ont abjuré massivement... Ce fut notamment le cas à Cabrières-d'Aigues, où les habitants furent de plus contraints de bâtir une église sur le lieu même où ils se rassemblaient pour leurs offices. Las ! Il s'agissait du premier étage du moulin à huile que la communauté avait été autorisée à construire en 1611 ! Il fallut donc déménager les meules - mais les travaux furent limités au strict minimum et l'église paroissiale, unique en son genre,

---

parti qui déployait alors à nouveau les instruments de la coercition la plus brutale, afin d'affirmer le pouvoir du maître du royaume.

<sup>1</sup> Le nom est assez commun entre Gordes, Saint-Pantaléon et Goult. Il pourrait s'agir d'Antoine Denante(s), né à Goult en 1602, marié à Françoise Molinas, née en 1614, décédée en 1666, avec laquelle il a eu 9 enfants entre 1638 et 1652. Il aurait toutefois été bien vieux (89 ans) en 1691.

<sup>2</sup> Sur cette histoire on peut voir en ligne : [http://earchives.vaucluse.fr/archives/show/FRAD084\\_egf\\_de-1197](http://earchives.vaucluse.fr/archives/show/FRAD084_egf_de-1197)

<sup>3</sup> P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, Le pays d'Aigues, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, p. 298.

<sup>4</sup> B. Peyre, Histoire de Mérindol en Provence, Marseille, Laffitte Reprints, 1984, p. 221 (395 livres et 10 sols). Lors de la Fronde, qui avait entraîné des mouvements de troupes dans la région, Mérindol avait déjà dû héberger diverses compagnies de gardes, chevaux-légers, des régiments de Mercœur et d'Anjou (B. Peyre, *op. cit.*, p. 187). Il faudrait sans doute leur ajouter une compagnie de mousquetaires du roi dont les habitants de Mérindol ont eu à loger chacun deux hommes en 1660, probablement à la suite du passage de la reine Anne d'Autriche se rendant d'Aix à Apt par Malmemort : B. Peyre, Histoire de Mérindol en Provence, n. 2 p. 200 (et p. 199 pour le passage d'Anne d'Autriche).

<sup>5</sup> B. Peyre, Histoire de Mérindol en Provence, pp. 210 et s., notamment p. 214.

ne fut achevée qu'en... 1746<sup>1</sup> ! La surprise vint cependant de Joucas, fief de l'ordre de Malte épargné 140 ans plus tôt par les hordes de Maynier d'Oppède, où l'on compta plus de 220 abjurations - ce qui montre peut-être que l'Ordre, aux prises en Méditerranée avec les Barbaresques, ne s'offusquait pas tant de la façon de croire au Christ...

Tous les huguenots n'ont pas accepté de se soumettre. Malgré les risques, et ils étaient grands, certains ont choisi l'exil. Passés par Genève, certains sont allés à Leyde<sup>2</sup>, ou à Magdebourg<sup>3</sup>. Certains y sont demeurés, d'autres sont allés plus loin. Un assez fort contingent s'est retrouvé à Amsterdam. Les Hollandais cherchaient en effet des colons pour peupler les territoires qu'ils avaient occupés et annexés en Afrique australe. Les jeunes femmes en particulier étaient très demandées car on en manquait. Un parti de familles originaires du Luberon s'est embarqué le 20 mars 1688 sur le *Berg China*, un navire qui devait originellement apporter un petit groupe d'orphelines aux colons du Cap. Par chance, on a conservé la liste des embarquements datée du 23 décembre 1687. Le délai entre l'établissement du document et l'appareillage montre la difficulté de l'entreprise. Son danger aussi. Il semble bien que certains des inscrits aient renoncé et n'aient pas embarqué. D'autres ont également pu mourir en Hollande entre les deux dates, de l'inscription et du départ, car leurs conditions de vie de réfugiés devaient déjà être pénibles. Et nombre de ceux et celles qui se sont embarqué(e)s n'ont jamais atteint le pays vers lequel ils vogaient car ils sont morts en mer.

Une étude de 1981 s'est attachée à relater leur aventure, rechercher leurs noms et leurs origines<sup>4</sup>. Ce n'était pas si facile car le nom de famille des femmes, comme c'était souvent le cas alors en Provence, était mis au féminin (Françoise Roux devenant ainsi Françoise Rousse) ce qui complique encore les identifications.

Pour la plupart, ce petit groupe était originaire des villages du pays d'Aigues :

- Cabrières-d'Aigues avec Pierre Goirand et son épouse Françoise Rousse/Roux, Jeanne-Marthe Jourdan avec ses deux fils Jean et Pierre Jourdan<sup>5</sup>, Marie Anthouarde/Anthouard que l'on retrouvera plus bas dans le sillage de son gendre Jean Meinard (de Saint-Martin-de-la-Brasque), un Pierre Grange, un Louis Courbon, et peut-être un Pierre Roux (s'il n'était pas de La Motte),

---

<sup>1</sup> Et dix ans plus tard à Mérindol, où la dépense s'est élevée en tout à 36.000 livres pour la communauté et a engendré une dette qui n'était pas complètement apurée en 1789 : P.-A. Février (dir.), *Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, Le pays d'Aigues*, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, p. 298.

<sup>2</sup> Un André Meinard, de Mérindol, s'y trouvait avec sa femme et ses enfants en janvier 1688, un Jean Ferrand de Mérindol également s'y trouvait en 1685 avant de s'embarquer pour Le Cap..

M. Boucher, *French speakers at the Cape in the first hundred years of Dutch East India Company rule, the European background*, Pretoria, UNISA (University of South Africa) et Hiddingh-Currie Fund, 1981, pp. 191, 195.

<sup>3</sup> Un Pierre Meinard de Mérindol s'y installa après la révocation comme peigneur de laine, de même que Pierre et François Jourdan, fabricants de bas originaires de Cabrières-d'Aigues.

M. Boucher, *French speakers at the Cape in the first hundred years of Dutch East India Company rule, the European background*, pp. 188, 191.

<sup>4</sup> M. Boucher, *French speakers at the Cape in the first hundred years of Dutch East India Company rule, the European background*, Pretoria, UNISA (University of South Africa) et Hiddingh-Currie Fund, 1981 (en particulier le chapitre 7).

En ligne (présentation de l'ouvrage et différentes parties) : <http://uir.unisa.ac.za/handle/10500/19477>

Pour le chapitre sept :

[http://uir.unisa.ac.za/bitstream/handle/10500/19477/Boucher\\_\\_M\\_\\_086981222X\\_\\_Section6.pdf?sequence=8&isAllowed=y](http://uir.unisa.ac.za/bitstream/handle/10500/19477/Boucher__M__086981222X__Section6.pdf?sequence=8&isAllowed=y)

<sup>5</sup> On avait là deux veuves, l'une dite veuve Jourdan (sans que l'on sache si elle a donné le nom de son époux décédé ou c'était aussi son nom de jeune fille car ses fils s'appelaient également Jourdan) et l'autre nommée Jourdan mais dont les filles portent le nom de Rousse/Roux ce qui indique qu'elle était mariée à un Roux (probablement Jean Roux, ouvrier agricole à La Motte-d'Aigues selon l'étude citée).

- La Motte-d'Aigues avec Marie Jourdan veuve de Jean Roux (qui fut ouvrier agricole) et ses trois filles, un Pierre Joubert ou Jaubert (qui ne figurait pas sur le registre de décembre 1687 mais aurait épousé à la dernière minute Susanne Resne, pour Reyne, donc Rey ou Roy, de La Roque-d'Anthéron, et se serait embarqué), et le Pierre Roux que nous venons de croiser s'il n'était pas de Cabrières,

- Saint-Martin-de-la-Brasque, alors Saint-Martin-d'Aigues, avec Antoine Madan ou plutôt Malan ou Mallan<sup>1</sup> et son épouse Elisabeth Verdette/Verdet, les deux frères Pierre et Paul Jourdan ainsi que leur cousin André Pellanchon (qui pourrait être parent avec les Mallan)<sup>2</sup>, et toute la tribu de Jean Meinard : son épouse Louis Courbonne/Courbon (qui pouvait être de Cabrières si elle était la sœur du Louis Courbon cité plus haut)<sup>3</sup>, sa belle-mère Marie Anthouarde/Anthouard, et leurs six enfants,

- Peypin d'Aigues avec Jean Furet,

- Lourmarin peut-être avec Mathieu Frachas s'il était bien apparenté à Antoine Frachas qui y a vécu jusqu'à sa mort en 1672,

Mais on a également trouvé la trace de familles de Lacoste, au nord, et de La Roque-d'Anthéron, au sud.

Pour Lacoste c'est peut-être le cas d'Isabeau Richarde/Richard épouse d'un Pierre Malan dont on ne peut situer l'origine du fait de la fréquence du nom. Mais une Jeanne Richarde/Richard de Lacoste a épousé un Antoine Mal(l)an, ce qui suggère des liens assez étroits entre les familles Richard de Lacoste et Mal(l)an.

Pour La Roque, on a déjà croisé Susanne Resne (pour Reyne, donc Rey ou Roy) qui semble avoir épousé au dernier moment Pierre Joubert ou Jaubert, de La Motte-d'Aigues.

Ces deux derniers couples permettent d'illustrer les très mauvaises conditions du voyage. En effet sur le bordereau d'embarquement du *Berg China* on trouve donc Pierre Malan et son épouse Isabeau Richarde/Richard, ainsi que Pierre Jaubert et Susanne Reyne/Rey. Mais à l'arrivée au Cap, ou peu après, Pierre Jaubert se trouve être l'époux d'Isabeau Richarde/Richard et l'on ne trouve plus trace de Pierre Malan et Susanne Reyne/Rey. Force est donc de supposer qu'ils sont morts pendant le voyage et que les deux rescapés se sont unis pour faire ensemble face à leurs malheurs. De même du groupe de Jean Meinard (de Saint-Martin-de-la-Brasque) il ne semble plus avoir subsisté en 1690 que le père (Jean Meinard) et deux des enfants...

Il ne s'agissait donc vraiment pas d'un voyage d'agrément et le choix de s'embarquer devait procéder pour ces malheureux d'un besoin très puissant de s'éloigner à jamais de leur terre natale. Car les conditions relevées ici n'étaient peut-être pas les pires. Sur le *Wapen van Alkmaar* qui semble avoir quitté Amsterdam en juillet 1688, la mortalité aurait pu être encore plus élevée. Outre un Jean Ferrand (sans doute originaire de Mérindol)<sup>4</sup> qui semble y avoir trouvé la mort, Antoine Gardiol, sa femme Marguerite Perrotette/Perrotet et leurs trois enfants en ont payé le prix. Antoine Gardiol est mort pendant le voyage et sa femme a été qualifiée de veuve gravement malade au Cap. Quant aux enfants, on n'en parlait plus, et la maladie de la pauvre Marguerite Perrotette/Perrotet ne tenait peut-être pas qu'aux conditions du voyage. Cet Antoine Gardiol pourrait avoir été (comme Isabeau Richarde/Richard à bord du *Berg China*)

---

<sup>1</sup> Si celui-ci a pu être rattaché à Saint-Martin, dans l'ensemble le nom est tellement fréquent qu'il ne suffit pas à localiser celui qui le porte comme on le verra plus bas pour Pierre Malan époux d'Isabeau Richarde/Richard.

<sup>2</sup> Il y a toutefois également la trace d'un André Pellanchon à Sivergues, où il a abjuré le 23 octobre 1685. Les Pellanchon étaient peut-être passés à Sivergues depuis Vaugines par le chemin de Roumagoua qui devait rester assez fréquenté, ou par celui du vallon de Vaunière, le *Camín Salié* rejoignant le Pas des Ensarris et le site du Castelas de Sivergues.

<sup>3</sup> Tous les Courbon de Cabrières ne sont pas partis : une ferme porte encore le nom de cette famille en plein Luberon, à 650 m d'altitude, au sud-est du Mourre Nègre.

<sup>4</sup> M. Boucher, *French speakers at the Cape in the first hundred years of Dutch East India Company rule, the European background*, p. 195.

originaire de Lacoste, car un Jean Gardiol arrivé au Cap on ne sait trop comment a baptisé sa ferme Lacoste ou La Coste. Ce n'était pas exceptionnel : Un Jacques Malan ou Mallan avait également appelé La Motte sa ferme du Drakenstein (à une quinzaine de kilomètre en arrière de la ville du Cap), ce qui suggère bien sûr qu'il pouvait venir de La Motte-d'Aigues<sup>1</sup>. Et on trouvait encore une ferme du nom de Saint-Martin au Cap, qui pourrait établir un lien avec Saint-Martin-de-la-Brasque - mais le nom de Saint-Martin est plus courant que Lacoste ou La Motte. Le choix de s'éloigner à jamais de leur sol natal n'enlevait rien à la nostalgie de celui-ci pour les réfugiés. On devine à quel point il a dû leur être cruel, et les regrets qu'il a pu occasionner pour les survivants quand le voyage a en plus entraîné la mort de tous leurs proches. C'était très cher payer le prix de leur intransigeance et de leur fanatisme religieux - car après tout, une fois convertis, comme André Pellanchon l'avait fait à Sivergues le 23 octobre 1685 (si c'était bien celui du *Berg China*)<sup>2</sup> ils auraient pu vivre en paix. Peut-être auraient-ils dû méditer un peu plus - s'ils la connaissaient - la vie du sage roi Henri IV qui n'avait pas hésité à naviguer d'une religion à l'autre en "calant la voile" comme on disait à l'époque. Si Paris valait bien une messe pour lui, Cabrières, Saint-Martin, La Motte, Peypin, Lourmarin, Mérindol, Lacoste ou La Roque avaient sans doute autant et même plus de prix pour leurs habitants. Ils y étaient plus enracinés. Mais au-delà de l'intransigeance religieuse qui était alors de mise, on peut entrevoir l'étendue des brimades, des humiliations et des spoliations dont les protestants avaient été les victimes.

Le village de Mérindol en fournit quelques exemples. B. Peyre nous dit qu'en 1683 Louis XIV y avait déjà renié la plupart des dispositions d'Henri IV et s'était en outre livré à toutes les tracasseries possibles, allant jusqu'à l'exaction<sup>3</sup> pourvu que celle-ci reposât sur les allégations de catholiques. Ainsi, depuis 1663, la communauté de Mérindol était censée se partager à égalité entre catholiques et protestants. Mais en 1664 le village ne comptait en réalité aucun catholique et il avait fallu aller chercher à Mallemort le viguier François de Mérindol<sup>4</sup> (dont le nom pouvait rappeler l'origine ancienne de sa famille, s'il ne lui avait pas été donné pour l'occasion afin d'asseoir son autorité). En 1663 toutefois la liberté du culte avait été maintenue à Mérindol parce qu'il n'y avait jamais eu interruption de celui-ci. Mais en 1683 la destruction du temple a été ordonnée aux frais de la communauté, qui devait en outre, sur proposition des conseillers catholiques, et de manière *a priori* paradoxale, rembourser à celle-ci le prix de sa construction<sup>5</sup>. En fait on agissait là comme si au moment de cette construction en 1564<sup>6</sup> la communauté alors dirigée par des protestants avait abusé des biens des catholiques du lieu (alors qu'il n'y avait toujours pas de catholiques à Mérindol cent ans plus tard en 1664). En fait la décision de 1683 visait donc simplement à faire payer à la communauté (très majoritairement sinon alors toujours exclusivement constituée de protestants) le prix de la construction du temple pour remettre la moitié de cet argent aux rares catholiques inscrits dans le village, fussent-ils comme jadis François de Mérindol habitants d'un village voisin...

B. Peyre a cependant noté - mais c'était peut-être à l'instigation des conseillers catholiques du village (issus de Mallemort ou de Sénas), et il faudrait alors y voir une brimade

---

<sup>1</sup> M. Boucher, French speakers at the Cape in the first hundred years of Dutch East India Company rule, the European background, p. 193.

<sup>2</sup> Les Pellanchon ou Pélançon étaient cependant la famille la plus nombreuse de Sivergues : J. Barruol, Saignon, ds Cahiers 5 de Luberon Nature, 1979, p. 79.

<sup>3</sup> B. Peyre, Histoire de Mérindol en Provence, pp. 208-220.

<sup>4</sup> B. Peyre, Histoire de Mérindol en Provence, p. 210.

Dans les années suivantes, les consuls (catholiques) ont été choisis à Mallemort encore, voire à Sénas et dans le terroir de Cavaillon : B. Peyre, Histoire de Mérindol en Provence, p. 210 et n. 2 p. 211.

<sup>5</sup> B. Peyre, Histoire de Mérindol en Provence, p. 219.

<sup>6</sup> La communauté protestante de Mérindol fut alors la première officiellement autorisée à élever son lieu de culte, agrandi en 1633 : P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, Le pays d'Aigues, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, p. 298.

supplémentaire - que la communauté marquait un attachement fidèle à la royauté : en 1683 elle a dépensé 13 livres pour célébrer un service destiné au repos de la reine Marie-Thérèse d'Autriche (épouse de Louis XIV)<sup>1</sup> et en 1687 encore 3 livres pour un feu de joie célébrant une convalescence du roi...En tout cas, pour se lancer dans les périls qu'ils ont affrontés, les immigrants du Luberon ont ressenti assez violemment ces brimades pour n'avoir plus aucune confiance en leur pays, ni en leur roi. Encore ne pouvaient-ils, misérables sujets, pauvres gueux, crève-la-faim, imaginer celui-ci se pavanant bouffi de vanité (l'hybris des Grecs que l'on prononce hubris) en son Versailles - où l'absence de commodités eût fait s'esclaffer et cracher son mépris à n'importe quel vieux Romain, en particulier un Jules César qui était d'une propreté très stricte. L'aïeul de Louis XIV, Henri IV, n'était pas plus propre, ni mieux loti, mais c'était au moins parce qu'il était resté proche de son peuple, catholiques et protestants mêlés...

Si l'on peut évoquer les voyages du *Berg China* et du *Wapen van Alkmaar*, et leurs épouvantables conditions, bien d'autres traversées, probablement hélas tout aussi terribles, ont dû emmener d'autres colons au Cap.

On les rencontre vers 1690 sans savoir comment ils sont arrivés là, mais on peut parfois retracer leur origine. C'est le cas de Jacques Malian (Malan), né vers 1672, qui a été décrit (sans pouvoir apporter de preuve) comme le frère de Jean, Henri et Barthélémy Malan de Mérindol<sup>2</sup>. Le nom toutefois est répandu<sup>3</sup>. C'est encore le cas de Louis Barret, très probablement cette fois originaire de La Roque-d'Anthéron (quatre familles de Barret protestants dans les années 1680). Il y avait également deux colons originaires de Provence nommés Roux. Pierre Roux - que l'on peut identifier par son surnom, Gay<sup>4</sup> - agriculteur dans le Drakenstein, était originaire de Cabrières ou de La Motte. Il avait commencé en Provence, en 1684, un apprentissage de cardeur de laine avec un Jacques Rippert probablement protestant lui aussi. Quant à Jean Roux, il était originaire de Lourmarin où il était né vers 1665 : dans son testament, rédigé le 17 février 1705, plus de trente ans avant sa mort, il laissait la moitié de sa succession à son père Philippe, qui était resté au pays et qui était alors âgé de soixante-huit ans. Tous les ponts n'étaient donc pas rompus... On peut encore citer les frères Rey, Jacques et Jean, très tôt arrivés en Afrique du Sud et très probablement originaires de Lourmarin. Mais là on a voulu couper tous les liens (sans que l'on puisse présumer si c'était parce que le souvenir était trop douloureux ou parce que l'on voulait tourner la page) : dans un document Jean a indiqué sa ferme du Drakenstein comme son lieu de naissance. Jacques pour sa part semble être mort assez vite<sup>5</sup>. Le voyage, difficile, débouchait souvent sur une vie tout aussi difficile - mais libre...

---

<sup>1</sup> Elle était aussi, et doublement, sa cousine germaine puisqu'à la suite de mariages croisés à la génération précédente, la mère de Louis XIV (Anne d'Autriche) était la sœur du père de Marie-Thérèse (Philippe IV d'Espagne) tandis que le père de Louis XIV (Louis XIII) était le frère de la mère de Marie-Thérèse (Elisabeth de France).

<sup>2</sup> M. Boucher, French speakers at the Cape in the first hundred years of Dutch East India Company rule, the European background, p. 193.

<sup>3</sup> On a déjà croisé un homonyme, un Jacques Malan de La Motte qui a donné ce nom à sa ferme... ; M. Boucher, French speakers at the Cape in the first hundred years of Dutch East India Company rule, the European background, p. 193/

<sup>4</sup> Il l'a utilisé pour signer un document en Afrique du Sud en 1691 : M. Boucher, French speakers at the Cape in the first hundred years of Dutch East India Company rule, the European background, p. 192.

<sup>5</sup> M. Boucher, French speakers at the Cape in the first hundred years of Dutch East India Company rule, the European background, p. 193.

## 21.3.5. Les masques.

S'il est un domaine où Louis XIV s'est montré moins intolérant, c'est celui de la sorcellerie. Mais ce n'est certainement pas comme on va le voir parce qu'il s'est montré là plus éclairé que ses contemporains.

Depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, c'est un sujet qui empoisonnait l'Europe de l'odeur des bûchers. Selon les études les plus abouties, il y aurait eu au moins 100.000 procès et 60.000 condamnations. Dans certaines régions, le phénomène a pris les dimensions d'une véritable psychopathie collective qui visait majoritairement les femmes. C'est qu'il s'agissait avant tout, au-delà de quelques pauvres folles, de poursuivre celles qui pratiquaient la "magie blanche", la médecine des simples qui guérissait, et accessoirement mettait les femmes à l'abri de grossesses qui leur coûtait si souvent la vie. Or l'Eglise, les Eglises faut-il dire, car il s'agit aussi bien des catholiques que des protestants, ne pouvaient tolérer que l'on soignât avec un savoir qui leur échappait - encore que dans certains monastères, dans la tradition de la grande Hildegarda von Bingen, on sût utiliser les plantes pour guérir, mais on ne les utilisait pas pour soulager le vulgaire, la population. En outre, les deux Eglises, catholique comme protestante, affirmaient que le but de l'homme était de se reproduire, de croître et de se multiplier. Il ne pouvait alors être question de tolérer un savoir qui, parfois, pouvait fournir une échappatoire à ce précepte très monothéiste (puisque l'islam et le judaïsme sont également concernés). Ce n'est donc pas un hasard si l'expression "chasse aux sorcières" - et non aux sorciers - est passée dans le langage courant.

C'étaient en effet souvent les femmes qui maîtrisaient les simples et autres "remèdes de bonne femme". On a aussi poursuivi des sorciers, mais de manière moins systématique. Quand il ne s'agissait pas de l'époux d'une "sorcière", c'était là en général autre chose que l'on recherchait. Souvent il ne s'agissait, comme l'a rapporté C. Arnould, que de s'approprier leurs biens ou d'éliminer un rival<sup>1</sup>.

La dimension politique de la chasse aux sorcières ne doit pas non plus être négligée. Elle puise sans doute son origine dans la confusion qui a longtemps régné - et a longtemps été entretenue par l'Eglise - entre hérésie et sorcellerie. L'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539 a établi la distinction<sup>2</sup>, mais on peut penser qu'elle a mis assez longtemps à s'imposer dans l'esprit d'une population dûment catéchisée. Par la suite cependant les procès en sorcellerie avec leur cortège de tortures, et pour les clore le spectacle des bûchers (auxquels on forçait souvent les enfants des victimes à assister) semblent également avoir été utilisés pour affirmer brutalement la primauté du pouvoir de la monarchie absolue et centralisée qui se mettait en place<sup>3</sup>. Les régions les plus touchées ont donc été celles où les aspirations rebelles semblaient pouvoir être les plus fortes : le Nord-Est, le Sud-Ouest, le Languedoc. En même temps c'étaient pour la plupart des régions qui échappaient à la juridiction d'appel du Parlement de Paris - qui par tradition n'était guère favorable à ces poursuites<sup>4</sup>. Ainsi le message était double : d'une part faisant montre de ses capacités de violences, le pouvoir absolu et centralisé qui était en train de naître s'appesantissait sur les régions susceptibles de lui résister (ou qu'il jugeait telles) et d'autre part il offrait le seul recours possible - mais seulement aux régions qu'il estimait entièrement soumises.

---

<sup>1</sup> Sur ce thème, on peut lire le témoignage poignant d'une victime, bourgmestre de sa ville, qui a réussi à faire passer un message à sa fille : C. Arnould, *Histoire de la sorcellerie*, Paris, Tallandier (Texte), 2019, p. 328.

<sup>2</sup> C. Arnould, *Histoire de la sorcellerie*, p. 335.

<sup>3</sup> B. Levack, *La grande chasse aux sorcières en Europe au début des Temps Modernes*, Seyssel, Champ Vallon, 1991, p. 192.

Compte rendu disponible en ligne :

[https://www.persee.fr/doc/rhmc\\_0048-8003\\_1993\\_num\\_40\\_4\\_1699\\_t1\\_0683\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1993_num_40_4_1699_t1_0683_0000_1)

<sup>4</sup> B. Levack, *La grande chasse aux sorcières en Europe au début des Temps Modernes*, p.33.

Quoi qu'il en soit, si Louis XIV a mis fin en 1682 aux poursuites pour sorcellerie<sup>1</sup>, c'est d'abord selon toute probabilité pour mettre un terme à l'affaire des poisons qui secouait la Cour (entre 1678 et 1682 précisément). La Voisin et la marquise de Brinvilliers ont été condamnées et exécutées, mais on sait qu'elles ont servi de fusible. Leurs client(e)s étaient beaucoup plus haut placées, et beaucoup plus près du roi. En 1682, tous les accusateurs de la marquise de Montespan ont ainsi simplement disparu, enfermés dans des forteresses royales. Plus de crime, pas de procès... et par la grâce du pouvoir absolu, plus de témoins. Voilà sans doute la réalité de la décision éclairée de Louis XIV.

A côté de ça, les protestants du royaume ne pesaient pas bien lourd. Pas besoin pour les contraindre à l'obéissance de leur imposer le spectacle de quelques malheureux brûlés vifs après qu'on les eut torturés. De tout façon ils n'étaient plus à même - et depuis longtemps - de résister au pouvoir royal. Si Louis XIV voulait une victoire totale c'était seulement pour affirmer l'absolutisme de ce pouvoir. Les grands procès de sorcellerie n'avaient plus leur place. Ils étaient avant tout destinés à édifier la population sur les risques encourus à sortir du cadre, et là ils n'auraient plus servi à rien, sinon à fabriquer d'encombrants martyrs. Les persécutions des dragonnades, plus discrètes, moins spectaculaires, plus quotidiennes aussi, étaient bien plus efficaces.

En Provence, nombreux sont les noms qui évoquent les sorcières ou sorciers que l'on appelait masques. Rien que dans le Luberon, la Valmasque qualifiait ainsi une partie du vallon entre Ménerbes et Bonnieux (qui abrite aussi l'abbaye de Saint-Hilaire). Pendant les guerres de religion, il abritait un fort parti de protestants ou huguenots. Il en subsiste la ferme de la Valmasque, à 4 km environ à l'ouest/sud-ouest de Bonnieux. Plus à l'est, dans le grand Luberon, le passage entre Vitrolles et Céreste culmine toujours à 697 m au col de l'Aire du Masque.

Pour autant la région semble avoir été épargnée par la folie meurtrière qui s'est emparée de l'Europe entre 1560 et 1690, juste au moment où le climat a commencé à déraper et à provoquer parfois des difficultés - que l'on pouvait imputer aux agissements des "sorcières". A travers toute l'Europe, dans les actes d'accusation, les mauvaises récoltes, nécessairement ensorcelées, reviennent souvent. Comme on l'a vu, ce n'est pas là qu'il faut chercher l'origine des procès - mais cela leur a fourni un prétexte, une base sur laquelle asseoir la folie collective et meurtrière. Or en Provence, les effets de la crise climatique ont mis un peu plus longtemps à s'affirmer. On y connaît donc quelques procès en sorcellerie, mais ils sont assez rares et relativement cantonnés. On peut citer trois "sorcières" étranglées, pendues puis brûlées à Cassis en juillet 1614, ainsi que l'exécution de Peirnette Raibaude/Raibaud à Castellar dans les Alpes-Maritimes en novembre 1623 après un procès en 1618. Là encore elle a été étranglée avant d'être brûlée. Pour autant que l'on puisse en juger il semble que son crime principal était de s'être séparée de son mari et de s'être réfugiée à Menton où l'on aurait malencontreusement suspecté la présence d'un foyer de sorcellerie. Dans les deux cas on note que les sorcières ont été étranglées avant d'être brûlées, ce qui limitait leurs souffrances. C'était donc peut-être une pratique assez courante dans la région. Mais hélas pas toujours.

Ces procès prenaient place après le plus célèbre des procès en sorcellerie qu'a connus la Provence au XVII<sup>e</sup> siècle. Il a visé Louis Gaufridy, le curé des Accoules à Marseille, qui a été jugé à Aix en 1611<sup>2</sup>. Né à Beauvezer, dans les Alpes-de-Haute-Provence, fils d'un berger, son oncle était curé à Pourrières. Comme il paraissait assez doué, sa famille a décidé d'en faire un prêtre. Il avait été nommé curé des Accoules à Marseille vers 1605. Il a été accusé d'avoir

---

<sup>1</sup> C. Arnould, Histoire de la sorcellerie, Paris, Tallandier (Texto), 2019, p. 340.

<sup>2</sup> Sur cette affaire, on peut lire J.-L. Charvet, L'affaire Gaufridy et l'affaire Madeleine de la Palud, deux procès en sorcellerie en Provence au XVII<sup>e</sup> siècle, ds J.-P. Doucet, Dictionnaires de droit criminel (en ligne, sans date), Petites histoires et illustrations.

En ligne : [https://ledroitcriminel.fr/dictionnaire/petites\\_histoires\\_et\\_illustrations/charvet\\_sorcieres.htm](https://ledroitcriminel.fr/dictionnaire/petites_histoires_et_illustrations/charvet_sorcieres.htm)

suborné une de ses jeunes pénitentes, Madeleine Demandolx (ou Mandols) de la Palud, et de l'avoir poursuivie jusque chez les Ursulines où elle avait trouvé refuge. Il semble toutefois possible qu'elle ait alors entretenu avec lui une correspondance chiffrée, ce qui dénoterait quand même un certain concours de sa part. Jusque-là rien que d'assez ordinaire. Gaufridy, comme nombre de prêtres à l'époque, aimait la bonne chère, le vin et les femmes. On lui connaît alors au moins deux autres maîtresses. Après tout Richelieu aussi avait des maîtresses<sup>1</sup>, et Mazarin plus tard aurait les siennes<sup>2</sup>. Mais on a accusé Gaufridy, sur la foi du témoignage de la demoiselle, d'avoir obtenu ses faveurs par des moyens démoniaques. Les prêtres qui l'ont examinée ont en effet noté chez elle des comportements étranges qu'ils ont assimilés à la possession. Mais ils ont également entendu des diables faire du "charivari" au-dessus de la Sainte-Baume où elle séjournait alors - très probablement un orage ! Ce fut pourtant assez pour envoyer Gaufridy au bûcher après lui avoir appliqué la question dans tout sa rigueur, c'est à dire l'avoir ignoblement torturé. Et là, pas d'étranglement préalable, le pauvre Gaufridy a bien été brûlé vif.

L'histoire toutefois ne s'arrête pas là. Demeurée sous étroite surveillance religieuse, Madeleine Mandols de la Palud a exercé diverses activités dans lesquelles elle a souvent été accusée de jeter des sorts. Et quarante et un ans plus tard, en 1652, âgée de quelque 60 ans, elle a encore été mêlée à une affaire de sorcellerie. Une fillette qui venait jouer dans son jardin aurait présenté des symptômes de possession. Faute de preuves cette fois (?) le Parlement l'a condamnée à rester enfermée le reste de ses jours. En fait elle était peut-être simplement folle, comme une bonne partie des "sorcières" envoyées sur les bûchers quand ce n'étaient pas des guérisseuses - et une bonne partie aussi des enquêteurs ecclésiastiques (le charivari des démons ne semble laisser aucun doute à ce sujet). Maintenant, dans le cas de Madeleine de la Palud, on peut toujours arguer que ce sont les assiduités de Gaufridy, dont elle a été victime alors qu'elle était adolescente, qui l'ont sérieusement perturbée. Mais cela pourrait être également des remords. Ces choses-là ne sont déjà pas faciles à juger lorsqu'elles sont présentes, et quand en plus des années ont passé... tout s'en mêle, et s'emmêle : blessures profondes, envies, rancœurs, regrets ou remords. Quant à nous, c'est de quatre siècles dont on parle ici.

Il apparaît en tout cas que l'Eglise n'était pas à l'époque la mieux placée pour enquêter, si tant est qu'elle le fût jamais. De fait il semble bien que la spiritualité collective - la religion quelle qu'elle soit - malgré les meilleures intentions initiales, débouche fréquemment, par excès de zèle, sur la déraison et le crime. C'est sans doute d'abord parce qu'elle traite de l'invisible et de ce que l'on ne peut prouver. Cela déjà entrouvre la porte à beaucoup d'irrationalité, et de délires. Ses autorités devraient les combattre. Mais tel le prince évêque Ernest de Bavière cité dans le chapitre précédent, elles ont souvent exercé dans le passé un pouvoir temporel, très politique - et elles ont naturellement utilisé ces penchants pour tenter d'accroître celui-ci. Cette volonté de pouvoir absolu est déjà très certainement, en elle-même, une perversion de l'esprit. Elle est politique, ou peut-être simplement humaine, mais elle a contaminé un peu toutes les religions. Même celles qui ont tenté de s'en prémunir en faisant le choix initial de se passer de clergé n'y sont visiblement pas parvenues. C'est le cas de l'islam où l'on a instauré à la place un corps de spécialistes (les imams) chargés de guider la prière, d'interpréter les

---

<sup>1</sup> Dans ses Historiettes, G. Tallemant des Réaux lui a prêté successivement Madame Bouthillier de Chavigny sur la foi d'un bon mot de Gaston d'Orléans (frère de Louis XIII), la célèbre courtisane Marion Delorme, qui aurait pour sa part eu un mot cruel à son endroit, sa propre nièce la duchesse d'Aiguillon (fille de sa sœur) et Madame de Chaulnes épouse du Maréchal d'Albert... Si l'on ne peut accorder une confiance aveugle à Tallemant des Réaux, il semble donc au moins que le cardinal avait des maîtresses.

<sup>2</sup> La plus célèbre d'entre elles demeure probablement Anne d'Autriche, veuve de Louis XIII. Voir par exemple à ce sujet C. Dulong, Les signes cryptiques dans la correspondance d'Anne d'Autriche avec Mazarin, contribution à l'emblématique du XVIIe siècle, ds Bibliothèque de l'école des chartes, 140, 1, 1982, pp. 61-83.  
En ligne : [https://www.persee.fr/doc/bec\\_0373-6237\\_1982\\_num\\_140\\_1\\_450256](https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1982_num_140_1_450256)

textes, de faire le prêche, de dire la loi - au final un vrai clergé, donc, avec des pouvoirs étendus et tous les abus que cela autorise. C'est ainsi que des factions dissidentes, minoritaires mais dotées de fortes volontés politiques, ont pu instrumentaliser les textes jusqu'à faire passer aujourd'hui pour du fondamentalisme ce qui n'est en fait que de l'extrémisme ou du fanatisme religieux<sup>1</sup>. Cette erreur ou tiédeur de langage n'est pas sans danger. Elle porte en effet en elle une compromission en accordant à cette dérive une place qu'elle n'a pas. Elle est toutefois également appliquée à d'autres dérives extrémistes observées dans des religions plus proches de nous - "fondamentalisme" chrétien ou "fondamentalisme" juif. Cela peut contribuer à expliquer la tiédeur de langage, mais certainement pas la justifier.

En refusant à une religion une place prédominante, en les mettant toutes sur le même pied sans chercher à en favoriser ni en défavoriser aucune - sinon dans ce dernier cas en enlevant leurs privilèges à celles qui en avaient<sup>2</sup>, et c'était bien là le problème - c'était clairement pour rompre avec l'héritage du passé, des dragonnades aux autodafés, que la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat a vu le jour en 1905. Il s'agissait de priver la première de sa dimension politique pour tenter de la cantonner à sa dimension spirituelle. L'émergence brutale en 2012-2013 de mouvements minoritaires dans la société, mais parvenant quand même au nom de préceptes religieux extrémistes à mobiliser plusieurs millions de manifestants, suggère que l'on en est encore assez loin un siècle plus tard... Ce qui est inquiétant, c'est lorsque les gens ne descendent plus dans la rue pour défendre leurs libertés (l'état d'urgence passé dans le droit commun par exemple) mais pour limiter la liberté des autres (le mariage homosexuel).

Il est vrai que raconter l'histoire de la France (et d'une bonne partie de l'Europe) c'est raconter celle de la chrétienté. Si l'on est honnête, cela inclut les massacres qu'elle a perpétrés, notamment les croisades qui restent une agression d'Occidentaux illuminés à l'encontre d'un islam alors relativement tolérant et très en avance techniquement, scientifiquement, et culturellement. Si l'on est laïque, pour ne pas donner la parole à un seul groupe, il faut aussi dans son cours raconter l'histoire des autres systèmes de pensée culturels et religieux auxquels la chrétienté a été confrontée ou s'est confrontée, à commencer donc en Méditerranée par l'islam<sup>3</sup>. On ne peut pas se dire laïque et cantonner strictement son enseignement à l'histoire de France - même si c'est ce qu'ont fait les hussards noirs à la fin du XIXe et au début du XXe siècle... A la toute fin des années 1970, les "harkis" de Pertuis vivaient encore (et depuis plus de quinze ans) dans des préfabriqués empruntés aux plus misérables des collèges de la région. Enseigner à tous, locaux comme immigrés, la grandeur de la culture de ces derniers - fût-elle passée - c'était leur accorder la dignité et la respectabilité qui leur était matériellement refusée. Et c'était bien le moins pour une population qui avait risqué sa vie et fait le choix de s'exiler

---

<sup>1</sup> Sur l'origine de la dérive politique moderne d'une frange extrêmement réduite mais très active de l'islam, dite fondamentaliste alors elle n'est qu'extrémiste, en particulier autour de la notion de *djihad*, on peut lire l'interview de l'islamologue allemand R. Schulze paru en 2015 dans le journal suisse Le Temps :

C. Zünd et E. Gehrig, Dans le Coran, sur 6300 versets, cinq contiennent un appel à tuer, ds Le Temps, 28 janvier 2015. En ligne : <https://www.letemps.ch/opinions/coran-6300-versets-cinq-contiennent-un-appel-tuer>

Il convient toutefois de rappeler que le *djihad* originel ne s'est pas arrêté à la prise de La Mecque en 630 puisqu'il a emmené les Arabes jusqu'à Poitiers et dans la vallée du Rhône. Mais le terme de *djihad* ne recouvrait alors pas du tout l'acception que certaines factions y ont mis au XXe siècle, et qui pourrait être issue de la résurrection du terme par l'empire ottoman en 1914 dans le but de galvaniser ses masses contre la France et l'Angleterre - selon R. Schulze sans doute à l'instigation de son allié allemand...

Enfin il ne faut pas oublier comme le rappelle R. Schulze que « dans certains passages du livre du Deutéronome, Dieu invite à tuer. Pour la majorité des juifs et des chrétiens, il est clair que ces injonctions se réfèrent à une situation historique et ne sont pas valables au pied de la lettre. Il en est de même pour la majorité des musulmans vis-à-vis du Coran. »

<sup>2</sup> Il est à ce titre intéressant de noter que si la laïcité est très souvent mise en avant, la République a permis à certaines religions de conserver bien des privilèges (notamment en termes d'enseignement) et à d'autres d'en acquérir... ceci, selon toute évidence, à des fins électoralistes.

<sup>3</sup> Voir A. Maalouf, Les croisades vues par les Arabes, Paris, J.-C. Lattès, 1983 (J'ai lu, Poche, 1999).

loin de sa terre pour une certaine idée de la France - mensongère, comme son accueil l'a montré. Une expérience de présentation de l'islam médiéval a été menée individuellement dans une classe de CM2 de Pertuis durant l'année scolaire 1979-1980. Elle s'est révélée pleine de potentiels. Malheureusement du fait des conditions que l'Education Nationale faisait alors aux jeunes enseignants elle n'a pu être poursuivie que quelques années plus tard - quelques années trop tard en fait... Et de toute façon, du fait du mode de fonctionnement de cette administration, tenter d'étendre l'expérience aurait alors imposé - si elle n'avait pas reçu simplement une fin de non-recevoir (on sait, et on pense pour vous) - de passer des heures en discussions au lieu de se mettre au travail : de chercher et de fournir le matériel utile, de le rendre accessible aux autres enseignants et de donner envie à un plus grand nombre d'entre eux de s'en servir pour élargir l'expérience. Il n'y avait alors que les cercles de la pédagogie Freinet qui eussent pu s'emparer du projet, mais pour les entraîner il fallait avoir une classe, et de cela il n'était pas question. Naturellement il n'en a jamais été question non plus dans les programmes officiels. Et les harkis, et à leur suite les immigrés qui les ont suivis, traités trop souvent comme des parias, se sont pour certains radicalisés - non autour de la lettre de leur Livre mais d'une lecture politicienne et extrémiste qui en a été faite pour instrumentaliser leur rancœur et leur colère... Ensuite, quand l'Etat a (enfin) compris et tâché de réparer, cela a été comme c'est souvent le cas quand on veut réparer extrêmement maladroit car excessif - là où il fallait être strictement juste. Pour rester dans le domaine scolaire, c'est ainsi que l'on a vu apparaître des menus différenciés dans les cantines, ce qui constituait un déni de laïcité dans la mesure où si l'on respectait les préceptes alimentaires d'une religion il n'y avait aucune raison de pas les respecter tous (du kasher au végétarien car il faut aussi compter avec les philosophies). Comme c'était techniquement impossible, il eût donc fallu n'en reconnaître, admettre et accepter aucun. La laïcité, c'est avant tout l'égalité. On aurait par contre pu créer dans les cantines des espaces libres et respectueux, où les enfants pouvaient apporter et consommer leur repas.

Pour être intègre, exempte de toute ambition et de toute tentation hégémonique, la sagesse voudrait sans doute que la spiritualité reste du domaine de l'individu. A chacun sa vérité, à chacun sa voie... Si on l'admettait une bonne fois pour toutes cela relativiserait la portée des croyances et il y aurait moins de tentation d'imposer celles-ci à d'autres. Mais cette spiritualité de l'individu élèverait l'homme, le rendrait réellement plus grand. Et ce n'est certes pas le but premier des religions, dont les servants veulent avant tout glorifier et élever la divinité - et pour la plupart d'entre eux, en tant que lien avec celle-ci, se placer eux-mêmes au-dessus de tous, partout sur cette Terre. Leur but reste de guider les masses, et pour cela le plus simple est de les infantiliser.

Dans une spiritualité de l'individu, il y aurait certes des illuminés pour imaginer qu'ils entretiennent une relation étroite et particulière avec leur divinité. Dans le cas du terrorisme islamique, ce sont notamment les fous qui commettent des attentats sans être manipulés par une organisation terroriste. Un lycéen avait proposé après l'attentat de Nice en juillet 2016 de passer sous silence l'identité des criminels<sup>1</sup>. Il avait raison, car le désir de faire parler de soi n'est pas étranger à ce type de folie, et la publicité l'alimente. Mais la presse s'est insurgée au nom du droit à l'information. Elle a toutefois accepté quasiment dans son ensemble de se passer de photos. On aurait pu aller plus loin en donnant au terroriste un code, une lettre (T par exemple pour terroriste) et un numéro qui aurait pu être celui du nombre d'attentats perpétrés avec celui-là. On aurait de la sorte à la fois rappelé ce nombre, et ôté au meurtrier de son importance. On aurait surtout pu raconter son parcours sans qu'en rien son identité fût dévoilée : pas de héros d'une cause, pas de modèle pour d'autres fanatiques, manipulés ou pas.

---

<sup>1</sup> E. Letellier, en 2016. Voir par exemple E. Chaverou, Faut-il anonymiser les terroristes dans les médias ? ds France Culture, Medias, 27.07.2016 / 29.07.2016. En ligne : <https://www.franceculture.fr/medias/faut-il-anonymiser-les-terroristes-dans-les-medias>

Et cela aurait pu se faire enfin sans que sa famille fût stigmatisée ou qu'on lui permît d'afficher ses convictions lorsqu'elle partageait la folie de l'assassin et adhérait au crime<sup>1</sup>. T 22, et seulement T 22, par exemple, pour le meurtrier de Nice... En tout cas l'essor d'une spiritualité individuelle ne met pas à l'abri de ce type de démente religieuse. Mais on peut observer que celui-ci se bâtit sur une déviance, fabriquée et nourrie par le discours des factions minoritaires, extrémistes, que l'on a évoquées plus haut. Il en est totalement imprégné. S'agit-il dès lors encore d'une vraie spiritualité de l'individu ?

Celle-ci devrait promouvoir la réflexion, l'inciterait à s'interroger sur le bien et le mal<sup>2</sup>, à devenir acteur de la mise en place de ses propres valeurs et règles de vie - et ainsi peut-être à prendre conscience de la valeur du grand principe de Confucius et d'Hillel Ha Zaken<sup>3</sup> : « *Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fasse à vous-même* »<sup>4</sup>. Elle apprendrait à fabriquer des hommes libres et pensants, au lieu de fabriquer des sujets ânonnant des mots d'ordres, à promouvoir des acteurs plutôt que des récitants. C'est pourquoi peut-être, bien que de plus en plus de personnes construisent leur propre spiritualité, elle n'est pas encore vraiment à l'ordre du jour. L'homme n'a pas fini de chercher à se rassurer en s'infantilisant.

---

<sup>1</sup> On aurait même pu pénaliser la divulgation de l'identité du meurtrier pour empêcher de telles déclarations bien qu'elles tombent déjà sous le coup de l'apologie du terrorisme.

<sup>2</sup> C'est d'ailleurs sans doute, au départ, le cas de bien des prophètes. Un homme dévoile sa vision du monde et la croyance qu'elle lui inspire. Seulement il y a chez le prophète une tentation de prosélytisme. Et si par hasard il réussit dans cette ambition, il a très rapidement besoin d'un clergé pour garder pures sa vision et sa croyance - et c'est là justement que prend fin sa pureté, car les maîtres de ce clergé qui "dit la loi" tôt ou tard vont s'arroger le droit de "faire la loi"...

<sup>3</sup> Confucius, Entretiens, Chapitre XV, 23 (Traduction de S. Couvreur) : « *Tzeu koung demanda s'il existait un mot qu'on pût observer toute la vie. Le Maître répondit : "N'est-ce pas celui de tolérance ? Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fasse à vous-même."* »

En ligne : [http://encho.free.fr/dossiersalon/philosophie/lesentretiensdeconfucius.htm#Chapitre\\_XV](http://encho.free.fr/dossiersalon/philosophie/lesentretiensdeconfucius.htm#Chapitre_XV)

Hillel Ha Zaken, Talmud de Babylone, Chabbat 31a : « *Ce que tu trouverais haïssable à ton encounter, ne le commets pas à l'encontre d'autrui* ». Le sage aurait ajouté : « *C'est là toute la Torah, le reste n'est que commentaire. Maintenant, va, et étudie.* »

<sup>4</sup> On l'assimile parfois à une règle d'or, et on l'étend alors volontiers à « *fais ce que tu voudrais qu'il te soit fait* », ou « *aime ton prochain comme toi-même* ». Certains auteurs, tels n'ont d'ailleurs pas hésité traduire la fin de la sentence d'Hillel par « *ne le commets pas à l'encontre de ton prochain* » : H. Maccoby, Paul ou l'invention du christianisme, Paris, éditions Lieu commun, 1987, p. 296 n. 2.

Il semble cependant que cela soit surtout dans le but de raccrocher à ce principe les autres grandes religions monothéistes, christianisme et islam (« *Aucun d'entre vous ne croit vraiment tant qu'il n'aime pas pour son frère ce qu'il aime pour lui-même* », Hadith 13 de al-Nawawi né en 1233).

Mais cette acception semble restrictive. La pensée de Confucius et Hillel ha Zaken va en fait bien plus loin, elle a plus de poids car avec la négation elle introduit la dimension de s'empêcher, chère à Camus.

Elle va plus loin aussi car elle suggère en filigrane « *ne fais pas à autrui ce qu'il ne voudrait pas qu'il lui soit fait* » - et donc ce que, selon cette règle, il ne te ferait pas.

Enfin la notion d'autrui semble moins porteuse de restriction que le terme de prochain qui, du fait de sa connotation religieuse, peut aisément se réduire (et l'on ne s'en est pas privé dans le passé) aux membres de la même foi.

## Table des matières du chapitre 21

CHAP. 21 : LE XVII <sup>e</sup> SIÈCLE.....	1
21.1. UN DÉBUT TRÈS ACTIF.....	1
21.1.1. Une véritable relance.....	1
21.1.2. Nouveaux hameaux, nouvelles terres, nouvelles activités et nouvelles extensions des vieux habitats.....	2
21.2. RÉSURGENCE DES PROBLÈMES RELIGIEUX.....	3
21.2.1. Le contexte général.....	5
21.2.2. Démantèlement des fortifications, le Fort de Buoux.....	5
21.3. UN SIÈCLE TROUBLÉ.....	6
21.3.1. Aggravation des impôts et de l'absolutisme.....	6
21.3.2. Crise climatique, crise sanitaire.....	7
21.3.3. Le recours à la religion, entre vraie ferveur et quête de liberté.....	8
21.3.4. L'abrogation de l'Edit de Nantes et ses conséquences.....	9
21.3.5. Les masques.....	14